

# Inventaire des arbres remarquables sur la ville de Corbeil-Essonnes



Parc de la Nacelle : Cyprès chauve, *Taxodium distichum*  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

# Sommaire

<i>Introduction</i>	<i>p.3</i>
<i>Présentation du Parc de la Nacelle</i>	<i>p.7</i>
<i>Fiches arbres</i>	<i>p.8</i>
<i>Présentation du Parc Chantemerle</i>	<i>p.12</i>
<i>Fiches arbres</i>	<i>p.13</i>
<i>Présentation du Parc Darblay</i>	<i>p.21</i>
<i>Fiches arbres</i>	<i>p.22</i>
<i>Résumé des sites</i>	<i>p.28</i>
<i>Recommandations paysagères et phytosanitaires</i>	<i>p.29</i>
<i>Conclusion</i>	<i>p.31</i>

## Introduction

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la ville de Corbeil-Essonnes a affirmé dans son projet de ville sa volonté de protéger et de valoriser son patrimoine paysager et naturel.

C'est dans cette perspective qu'elle a recensé les arbres remarquables qui constituent ce patrimoine, afin de le protéger dans le PLU.

Cet inventaire doit conduire à révéler, à mettre en valeur et à protéger les arbres remarquables qui constituent notre patrimoine naturel.

### **La méthodologie d'inventaire et les principes du classement**

L'identification minutieuse des végétaux a été réalisée sur le terrain après une première sélection via l'étude effectuée par l'ONF, la contribution des habitants et le repérage de la ville par un agent.

Les **critères de remarquabilité** appliqués sont les suivants :

- Individu exceptionnel par ses dimensions, sa forme, son âge
- Espèce rare, individu exceptionnel sur le plan botanique
- Arbres marqueurs du paysage ou témoins de conditions particulières du milieu
- Arbres associés à un bâti typique ou historique
- Arbres immortalisés par un artiste, associés à un événement mémorable
- Niveau de menace de l'individu dans son milieu ou état sanitaire menacé
- Rôle écologique de l'arbre (refuge, nourriture, symbiose...)

Le cumul de ces critères renforcent le caractère de remarquabilité des ligneux identifiés.

L'arbre a un degré de remarquabilité qui permettra de préciser sa « valeur » selon les seuils suivants :

- ❖ **R1** : cette valeur concerne les arbres les plus monumentaux ou les plus rares et ceux qui conjuguent le plus de critères ;

#### **recommandation proposée :**

- Protection de l'arbre en cas de travaux
- Indemnisation financière en cas de dégradation de l'arbre, à hauteur des dégâts occasionnés
- Les coupes et abattage de l'élément sont interdits sauf pour des motifs de sécurité (mauvais état sanitaire par exemple), cette opération est soumise à autorisation préalable
- En cas d'abatage une plantation de remplacement **adaptée à la taille de la parcelle** devra être réalisée, les arbres devront être **adaptés au climat et sol** (voir la liste) la reprise de l'arbre devra être assurée (3 ans minimum)

- Les tailles d'entretien qui sont indispensables seront autorisées à condition de respecter la forme de l'arbre et d'être effectuée de préférence en hiver (période dormante de l'arbre)
- Les sujets fragiles présentant un risque pour le public devront faire l'objet d'une protection adaptée, par l'aménagement de barrières par exemple
- Identification et information avec des plaques pour chaque arbre dans la ville

❖ **R2** : ce seuil est pour des arbres moins spectaculaires, qui ont une forme atypique ou conjuguant seulement certains critères ;

**recommandation proposée :**

- Protection de l'arbre en cas de travaux
- Indemnisation financière en cas de dégradation de l'arbre, à hauteur des dégâts occasionnés
- Les tailles d'entretien sont autorisées en respectant la forme de l'arbre et d'être effectuée de préférence en hiver (période dormante de l'arbre)
- Les coupes et abattages sont soumis à autorisation préalable
- En cas d'abatage une plantation de remplacement **adaptée à la taille de la parcelle** devra être réalisée, les arbres devront **être adaptés au climat et sol** (voir la liste) la reprise de l'arbre devra être assurée (3 ans minimum)
- Identification et information avec des plaques pour chaque arbre dans la ville

❖ **R3** : cette classe regroupe les arbres qui ont un fort potentiel pour l'avenir ; parfois ils conjuguent plusieurs critères encore peu prononcés, auxquels il convient d'être attentif aujourd'hui.

**recommandation proposée :**

- Protection de l'arbre en cas de travaux
- Les coupes et abattages sont soumis à autorisation préalable
- En cas de construction l'arbre devra être transplanté et sa bonne reprise devra être assurée, le cas échéant une plantation de remplacement **adaptée à la taille de la parcelle** devra être réalisée, les arbres devront être **adaptés au climat et sol** (voir la liste), la reprise de l'arbre devra être assurée (3 ans minimum)
- Les tailles d'entretien sont autorisées et seront effectuée de préférence en hiver (période dormante de l'arbre)
- Identification et information avec des plaques pour chaque arbre dans la ville

- Quelques types d'arbres pouvant venir en remplacement d'un arbre existant :

- Acer campestis, Erable champêtre : croissance lente, 10 à 20mètres de haut à l'âge adulte

- *Prunus avium*, merisier : petit arbre robuste à croissance très rapide, 15 à 20 mètres de haut à l'âge adulte
- *Salix alba*, saule blanc : supporte bien les tailles et permet de récupérer du bois de chauffage, 10 à 25 mètres de haut à l'âge adulte
- *Sorbus aucuparia*, sorbier des oiseleurs : baies rouges comestibles (eau de vie, confiture) 10 à 15 mètres de haut à l'âge adulte
- *Tilia platyphyllos*, Tilleul à grandes feuilles ou *Tilia cordata*, Tilleul à petites feuilles : 15 à 30 mètres de haut à l'âge adulte
- *Sorbus aria*, Alisier blanc : 8 à 10 mètres de haut à l'âge adulte, croissance rapide
- *Alnus glutinosa*, Aulne glutineux : 15 à 30 mètres de haut à l'âge adulte, croissance rapide

#### Arbustes :

- *Ulex europaeus*, Ajonc d'Europe : 1 à 4 mètres de haut à l'âge adulte, persistant, croissance rapide
- *Crataegus monogyna*, Aubépine : 4 à 10 mètres de haut à l'âge adulte, croissance moyenne
- *Cornus sanguinea*, Cornouiller sanguin ou *Cornus mas*, Cornouiller mâle : 2 à 6 mètres de haut à l'âge adulte, croissance rapide
- *Euonymus europaeus*, Fusain d'Europe : 2 à 6 mètres de haut à l'âge adulte, croissance lente
- *Betula pubescens*, Bouleau pubescent ou *Betula verrucosa*, Bouleau verruqueux : 15 à 20 mètres de haut à l'âge adulte, croissance moyenne

Vous pourrez planter des arbres fruitiers comme pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, noyers, noisetiers et autres châtaigniers.

Chaque proposition d'arbres remarquables sera présentée sous forme de fiche technique comportant :

- la localisation de l'élément sur une cartographie de la ville
- le nom, la rue de l'élément identifié et la référence cadastrale
- l'identification de l'âge, de la taille et de circonférence de l'arbre
- une description de l'élément (état actuel)
- les motivations du classement (intérêt de l'élément, enjeux de protection)
- la proposition de recommandations applicables
- une ou plusieurs photographies

Des cartographies des éléments inventoriés par typologie et par niveau de remarquabilité seront réalisées.

La plupart des arbres remarquables ont été identifiés au sein des parcs, en raison de l'environnement privilégié qu'ils offrent aux végétaux.

La ville de Corbeil-Essonnes est en grande partie urbanisée, la plupart des arbres se situent en alignement de voirie, dans des parkings, dans des parcs et chez les particuliers.

Majoritairement ces arbres subissent des contraintes physiques et chimiques importantes provoquées par un milieu urbain dense et hostile. Le choix des essences non adaptées, les tailles à la mauvaise période, sévères, non soignées, répétées et grossières, la pollution, le salage, les fosses de plantations inadaptées, les chocs, les urines de chiens...sont autant de facteurs de stress subits par les végétaux les plus exposés.

Dans les parcs ces phénomènes sont réduits, cela nous permet d'avoir des spécimens anciens et dans un état plutôt correct. Une présentation de chaque site sera proposée avant d'aborder les différents arbres répertoriés.

Une estimation de l'âge des arbres permet leur classement en 5 classes d'âge :



Notation de l'état phytosanitaire :

**A : arbre sain**, vigoureux, présentant des défauts mineurs

**B : arbre avec des défauts mineurs**, blessures et altérations mineures en cours de cicatrisation, parasites et maladies cryptogamiques limités, peu de bois mort

**C : arbre avec des défauts moyen**, blessures non cicatrisées, attaque parasitaire

La circonférence des arbres est mesurée à 1,30 mètre du sol.

## *Parc de la Nacelle*

Ce parc est connu pour son club actif de canoë-kayak s'exerçant sur la rivière Essonne.

Cet espace a subi de nombreux aménagements au cours des dernières années. Il a longtemps été en grande partie humide avec des sols tourbeux. Des remblais sont venus dénaturer le site et enfin une peupleraie a été plantée afin d'assécher les sols.

Aujourd'hui cet espace à vocation multiple : sportif, détente, loisir est au cœur des discussions.

Peu d'arbres intéressants ont été identifiés sur ce site. Bien sûr on constate une diversité botanique mais qui reste commune pour ce type de parc. La plupart des végétaux sont encore très jeunes et leur potentiel n'est pas encore suffisamment affirmé.

Ces arbres subissent peu de contraintes et globalement on déplore un manque de soins d'entretien sur les différents sujets identifiés.

**Arbre n°1**  
**Protection : R1**



**Vue globale de l'arbre**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

Identification botanique	<b>Taxodium districhum, Cyprés chauve</b>
Classe d'âge	Ancien
Localisation de l'arbre	Parc de la Nacelle, moulin d'Angoulême, BM 11
Environnement de l'arbre	Isolé sur berge de l'Essonne
Accès au site	Parc public, libre
Port	Pyramidal
Hauteur	18m
Etat sanitaire	<b>A</b> : bon état général pas de maladie cryptogamique identifiée, lésions physiques moindres, racines mises à nues



Tronc	Circonférence	4.30m
	Intérêt	Bois dur et imputrescible, le rend résistant aux contraintes physiques, tronc strié longitudinalement
Houppier	Diamètre	13m
	Aspect	Feuillage léger et aéré
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdotes</b>		il est nommé "chauve", car il perd ses feuilles, chaque année, ce qui est rare pour un conifère
Observations / particularités		N'étant pas dans un milieu instable et humide de type marais, l'arbre ne produit pas de pneumatophores, nécessaires pour assurer sa stabilité et sa respiration Les fils installés en hauteur pour le canoë-Kayak représentent un risque d'occlusion à moyen-long terme, il faut prévoir un autre système.
Critères de remarquabilité retenus		- Individu exceptionnel par <b>ses dimensions, sa forme, son âge</b> - Espèce <b>rare, individu exceptionnel sur le plan botanique</b> - Arbres marqueurs d'une époque, <b>du paysage ou témoins de conditions particulières du milieu</b>



*Vue globale, détail du tronc et des feuilles de l'arbre  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)*

**Arbre n°2**  
**Protection : R3**



© DGFIP / Ville de Corbeil 2012

Identification botanique	<b>Taxodium distichum,</b> <b>Cypès chauve</b>
Classe d'âge	Mature
Localisation de l'arbre	Parc de la Nacelle, moulin d'Angoulême, BM 8
Environnement de l'arbre	Isolé sur berge
Accès au site	Parc public, libre
Port	Pyramidal
Hauteur	14m
Etat sanitaire	<b>A</b> : bon état général, quelques branches cassées, absence de maladie cryptogamiques

Tronc	Circonférence	2.12m
	Intérêt	Tronc double à 4 mètre du sol, écorce striée longitudinalement
Houppier	Diamètre	9m
	Aspect	Port étalé, aiguilles fines caractéristique de l'espèce
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdotes</b>		Le cyprès chauve, qui est l'arbre-emblème de l'État de Louisiane, est originaire du quart sud-est des États-Unis. On le considère souvent aux États-Unis comme le symbole des marais du sud.
Observations / particularités		Tags sur l'écorce, branches basses bien taillées, contraintes physiques faible car l'arbre est éloigné du cheminement
Critères de remarquabilité retenus		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbres marqueurs d'une époque, <b>du paysage ou témoins de conditions particulières du milieu</b></li> <li>- Espèce <b>rare, individu exceptionnel sur le plan botanique</b></li> </ul>

**Vue globale de l'arbre**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)



## *Parc Chantemerle*

Ce poumon vert urbain situé à un emplacement stratégique offre aux petits et grands un espace de détente formidable.

Ce vaste parc s'ouvre sur la médiathèque du centre ville d'un côté et un centre commercial de l'autre. Il est à proximité de nombreux équipements : scolaires, activités, logement, c'est certainement le parc le plus fréquenté de la ville. Le bras de l'Essonne parcourt ce parc d'Ouest en Est, mais il n'est pas du tout mis en scène dans la composition paysagère du parc. Trois grands groupes de peuplements sont très représentés sur le site, mais ils ne contribuent pas à le mettre en valeur.

Arbre n°3  
Protection : R1



Identification botanique	<b>Platanus x acerifolia, platane</b>
Classe d'âge	Mature
Localisation de l'arbre	Parc Chantemerle, rue Féray, AN 380
Environnement de l'arbre	Isolé sur pelouse
Accès au site	Libre, parc public
Port	Semi libre
Hauteur	37m
Etat sanitaire	C : racines en surface, plaies, présence d' <i>inonotus hispidus</i> , polypore hérissé (champignon), c'est un parasite de blessure souvent localisé en hauteur

© DGFIP / Ville de Corbeil 2012

Tronc	Circonférence	3,29m
	Intérêt	Dégage des zones panachées du jaune vert au beige
Houppier	Diamètre	18m
	Aspect	Ramure arrondie mais branches irrégulières
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdotes</b>		Il servit à construire le cheval de Troie. Francis
Observations / particularités		
Critères de remarquabilité retenus		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Individu exceptionnel par <b>ses dimensions, sa forme</b>, son âge</li> <li>- Arbres marqueurs <b>du paysage</b> ou témoins de conditions particulières du milieu</li> </ul>



**Vue globale de l'arbre**  
 (Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

**Arbre n°4**  
**Protection : R2**



**Détail du tronc**  
 (Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

Identification botanique	<b>Tillia x Europaea, tilleul d'Europe</b>
Classe d'âge	Mature
Localisation de l'arbre	Parc Chantemerle
Environnement de l'arbre	Isolé sur pelouse
Accès au site	Libre, parc public
Port	Semi libre
Hauteur	23m
Etat sanitaire	C ;, fourche à 3 mètres, charpentièrre déperissant

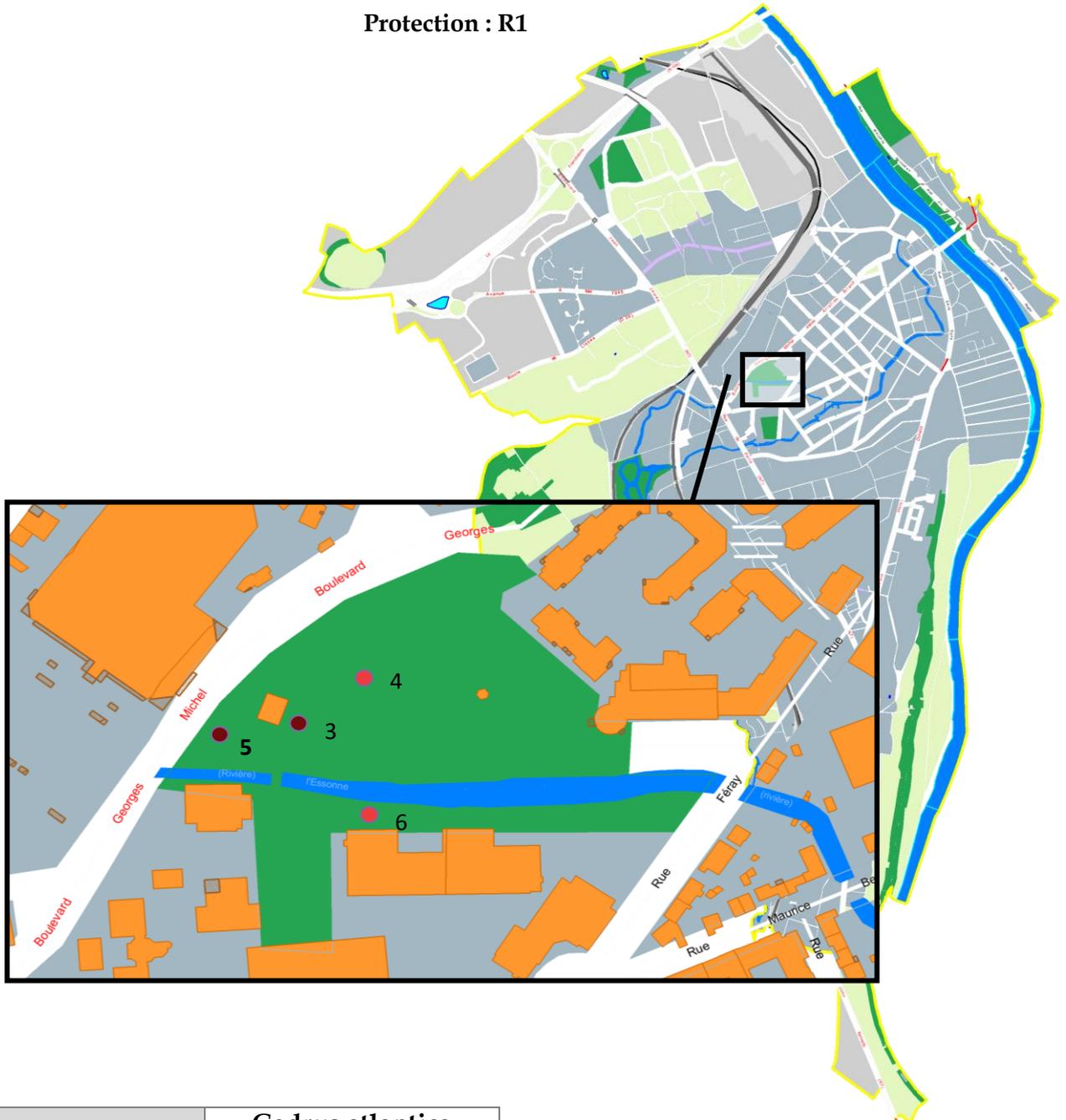


Tronc	Circonférence	1,42m
	Intérêt	Tronc double atypique
Houppier	Diamètre	11m
	Aspect	Houppier rapproché et dense, ramure peu développée
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdotes</b>		Cet arbre est l'emblème de la fidélité amoureuse et conjugale.
Observations / particularités		Arbre atypique pour la forme de son tronc et son allure générale
Critères de remarquabilité retenus		- Individu exceptionnel par ses dimensions, <b>sa forme</b> , son âge



**Vue globale de l'arbre**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

Arbre n°5  
Protection : R1



© DGFIP / Ville de Corbeil 2012

Identification botanique	<b>Cedrus atlantica 'glauca', Cèdre bleu de l'atlas</b>
Classe d'âge	Ancien
Localisation de l'arbre	Parc Chantemerle
Environnement de l'arbre	Isolé sur pelouse
Accès au site	Libre, parc public
Port	Semi libre
Hauteur	24m
Etat sanitaire	<b>B</b> : Bon état général, arbre plutôt sain

Tronc	Circonférence	4,63m
	Intérêt	Gris clair et écailleux
Houppier	Diamètre	18m
	Aspect	Pyramidal, aiguilles vert bleutées, houppier remonté pour la sécurité des personnes
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdotes</b>		Dans l'astrologie celtique, le cèdre symbolise "la confiance". Le Cèdre est l'emblème du Liban.
Observations / particularités		La proximité avec la rue et le trottoir très passant entraîne une taille sévère des branches basses, dommageable car les conifères ne supportent pas les tailles
Critères de remarquabilité retenus		- Individu exceptionnel par <b>ses dimensions, sa forme, son âge</b> - Arbres marqueurs <b>du paysage</b> ou témoins de conditions particulières du milieu

**Vue globale de l'arbre**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)



**Arbre n°6**  
**Protection : R2**



**Vue globale de l'arbre**  
 (Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)



Identification botanique	<b>Pinus nigra arnorold, pin noir d'Autriche</b>
Classe d'âge	Mature
Localisation de l'arbre	Parc Chantemerle
Environnement de l'arbre	Isolé sur pelouse
Accès au site	Libre, parc public
Port	Pyramidal, Semi libre
Hauteur	30m
Etat sanitaire	C : Moyen, trous d'insectes au collet côté constructions

Tronc	Circonférence	3,27m
	Intérêt	Colonnaire, haut, gris et écailleux
Houppier	Diamètre	12m
	Aspect	Petite cime au sommet de l'arbre, créée par des branches hautes et étalées
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdotes</b>		Le plus haut, à Paris, mesure 32 m (square du XVI <sup>e</sup> arrondissement).
Observations / particularités		L'aspect du houppier provoque un effet de grandeur de l'arbre
Critères de remarquabilité retenus		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Individu exceptionnel par <b>ses dimensions, sa forme</b>, son âge</li> <li>- Espèce rare, <b>individu exceptionnel sur le plan botanique</b></li> </ul>

**Vue globale de l'arbre**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)



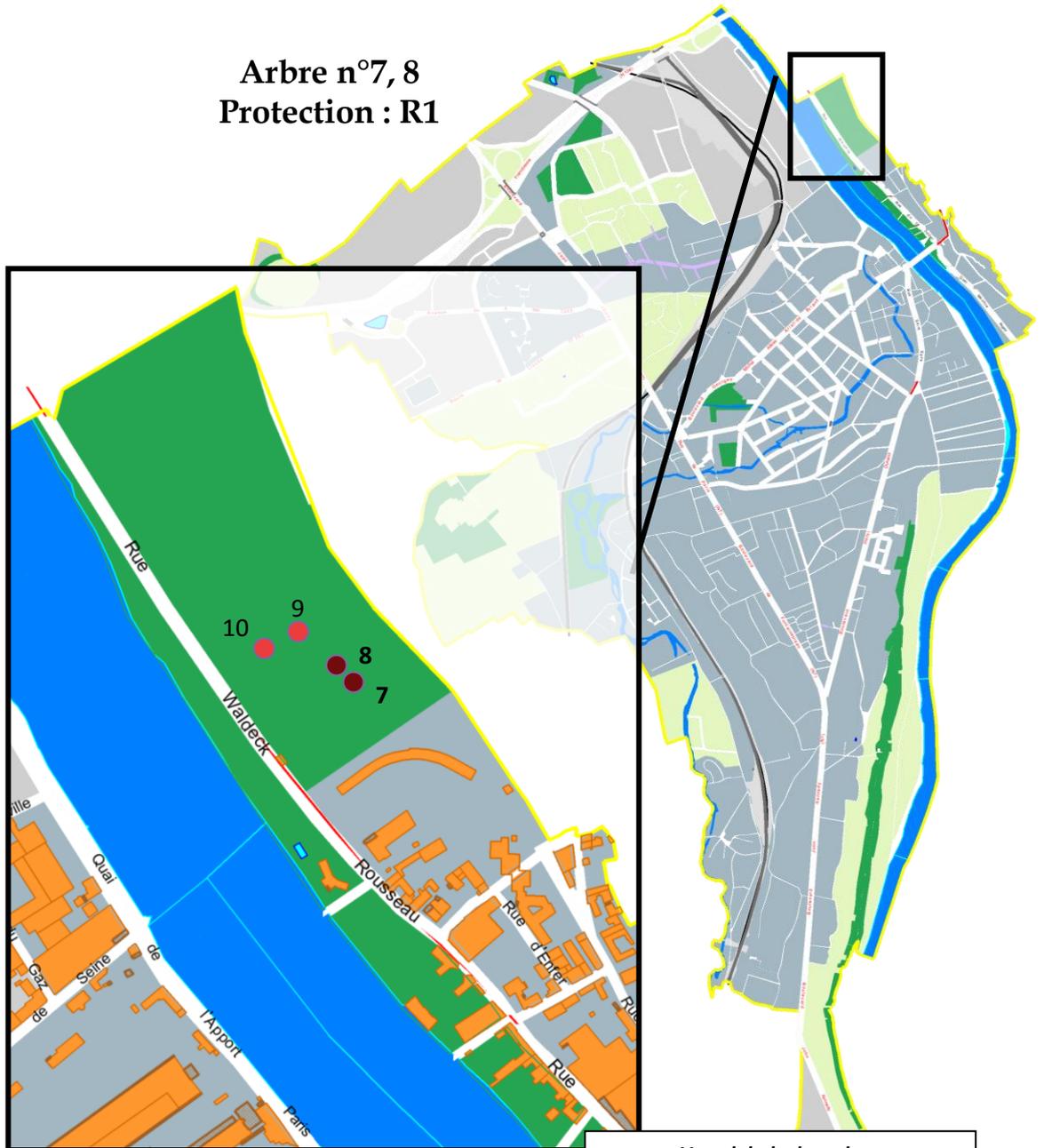
## *Parc Darblay*

Sur la rive droite, le parc Darblay fait depuis peu parti des parcs de la ville.

D'une superficie avoisinant les 7 hectares, il est aménagé dans un style forestier. Environ 1/3 du parc est accessible et aménagé pour recevoir du public. L'autre partie, sous forme de boisement dense est non défrichée et s'apparente à un boisement forestier. On y trouve une strate arborescente importante, des espèces de sous bois et quelques fois des végétaux d'ornement détonant avec le milieu.

La présence de sources naturelles sur le site est à noter. On retrouve donc parfois des zones semi inondées dans le parc.

**Arbre n°7, 8**  
**Protection : R1**



**Vue globale des arbres**  
 (Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

Identification botanique	<b>Platanus x acerifolia, platane commun</b>
Classe d'âge	Ancien
Localisation de l'arbre	Parc Darblay, 30 rue Waldeck Rousseau, BT 242
Environnement de l'arbre	Groupe de 2 sur pelouse
Accès au site	Libre,
Port	Semi-libre
Hauteur	37 m
Etat sanitaire	C : haubanage, nombreuses plaies de tailles, chicots, arbre affaibli et bois mort, desquamation difficile

© DGFIP

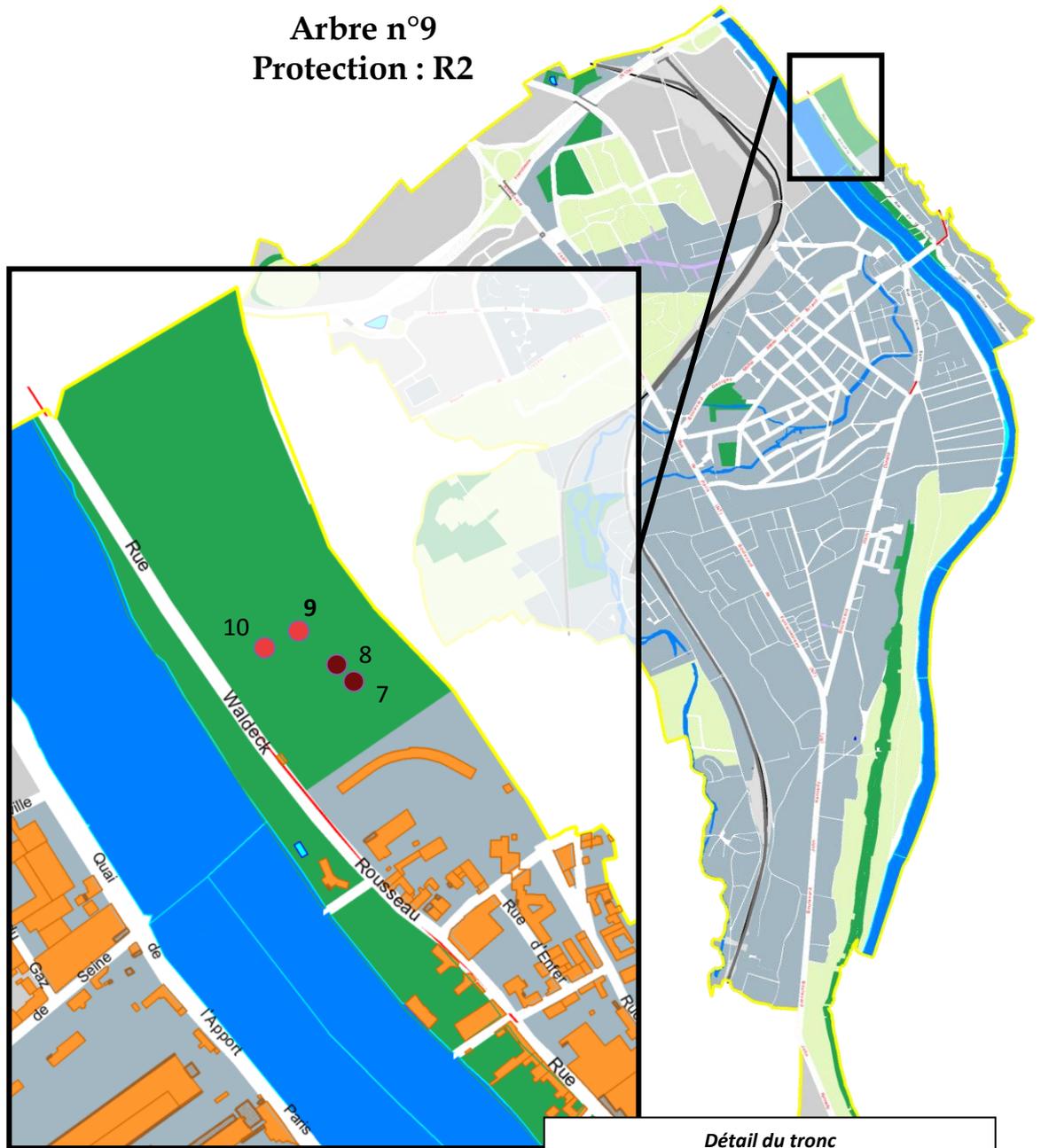


Tronc	Circonférence	N° : 6,30m N° : 4,70
	Intérêt	Dégage des zones panachées du jaune vert au beige
Houppier	Diamètre	N° : 30m N° : 25m
	Aspect	Les deux arbres ont un houppier aéré et imposant
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdotes</b>		Un poème sur le thème des platanes à été signé par Ponge.
Observations / particularités		La proximité des deux arbres sur la pelouse, permet un effet arboré intéressant
Critères de remarquabilité retenus		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Individu exceptionnel par <b>ses dimensions, sa forme, son âge</b></li> <li>- Arbres marqueurs <b>du paysage</b> ou témoins de conditions particulières du milieu</li> </ul>



**Vue globale des arbres**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ septembre 2012)

**Arbre n°9**  
**Protection : R2**



**Détail du tronc**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

Identification botanique	<b>Séquoiadendron giganteum, Séquoia géant</b>
Classe d'âge	Mature
Localisation de l'arbre	Parc Darblay, 30 rue Waldeck Rousseau, BT 242
Environnement de l'arbre	Isolé sur pelouse
Accès au site	Libre
Port	Conique
Hauteur	29 m
Etat sanitaire	<b>B</b> : bon état général, présence de quelques trous au collet et insectes

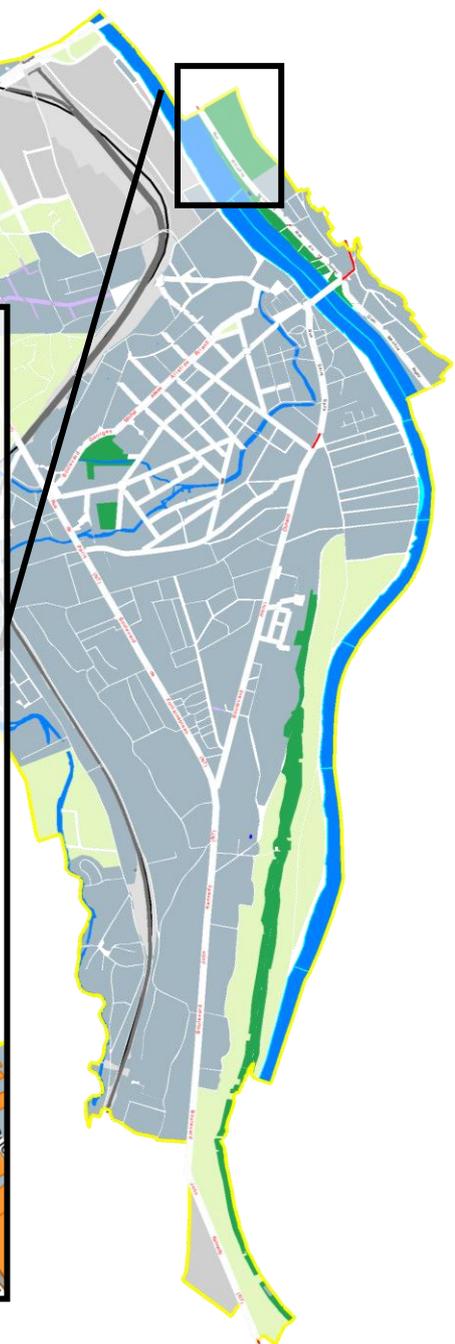
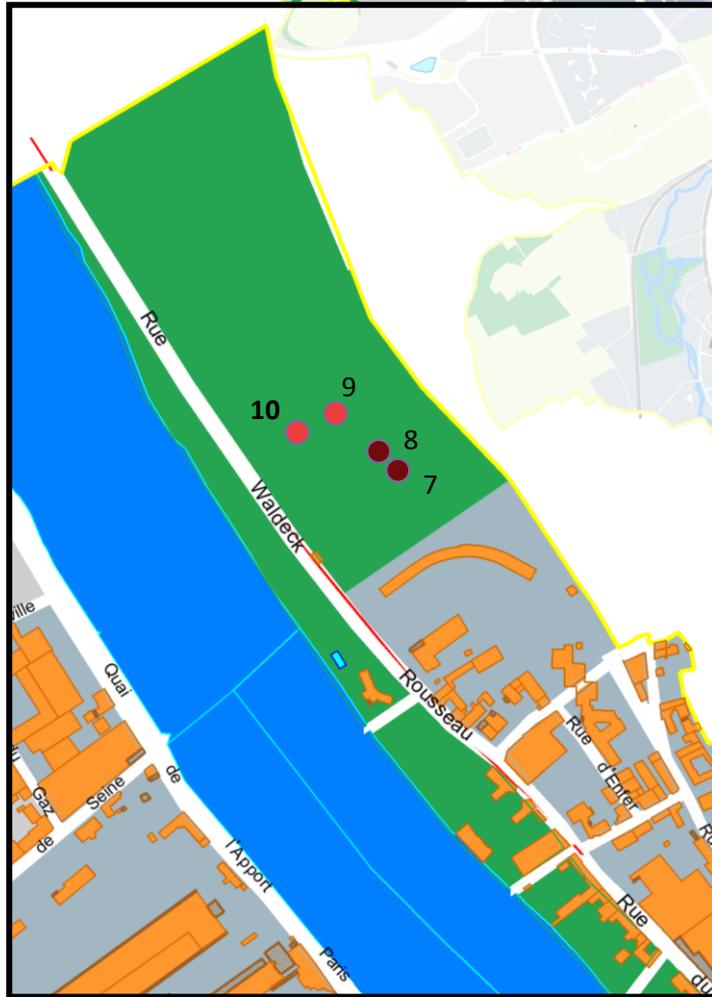


Tronc	Circonférence	6,60m
	Intérêt	Elargit à la base, de couleur brun-rouge
Houppier	Diamètre	15m
	Aspect	Long rameaux descendant regroupés en touffe
Histoire associée à l'arbre ou <b>anecdote</b>		les Indiens de la Sierra Nevada vénéraient le Séquoia géant comme le pilier du monde, autour duquel tout avait été créé. Ils l'appelaient aussi l'Arbre Phénix pour sa faculté à résister aux incendies et à « renaître de ses cendres ».
Observations / particularités		Reproduction difficile, voire inexistante en dehors des lieux d'origine car elle est favorisée par les incendies
Critères de remarquabilité retenus		- Individu exceptionnel par ses <b>dimensions, sa forme, son âge</b> - Espèce <b>rare, individu exceptionnel sur le plan botanique</b>



**Vue globale de l'arbre**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

**Arbre n°10  
Protection : R2**



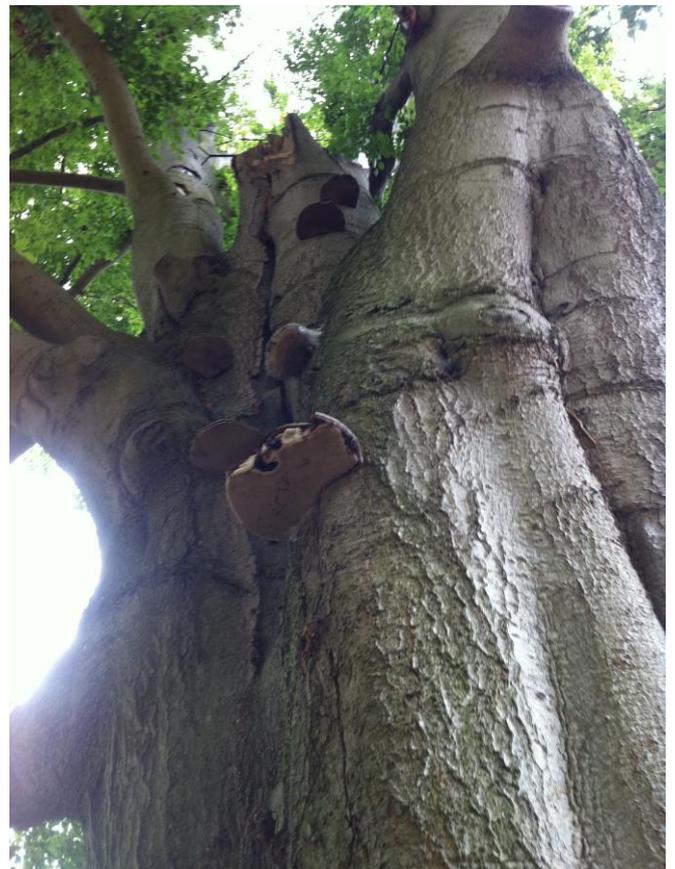
**Détail du tronc**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)



© DGFIP / Ville de Corbeil 2012

Identification botanique	<b>Fagus sylvatica, hêtre commun</b>
Classe d'âge	Ancien
Localisation de l'arbre	Parc Darblay, 30 rue Waldeck Rousseau, BT 242
Environnement de l'arbre	Isolé sur pelouse
Accès au site	Libre
Port	Semi-libre
Hauteur	21m
Etat sanitaire	C : très moyen, haubanage, présence de mycélium, fourche, bois mort

Tronc	Circonférence	4,20m
	Intérêt	Gris clair, présente de fort relief
Houppier	Diamètre	22m
	Aspect	Peu dense mais bien développé sur les branches existantes, branches plagiotropes (se développent horizontalement)
<b>Histoire associée à l'arbre</b> ou anecdotes		Cet arbre a faillit être abattu à cause de son état sanitaire, mais grâce à un haubannage et une surveillance accrue il a pu être conservé
Observations / particularités		La forme de son tronc ressemble à des pattes d'éléphant.
Critères de remarquabilité retenus		- Individu exceptionnel par ses dimensions, <b>sa forme</b> , son âge - Arbres marqueurs <b>du paysage</b> ou témoins de conditions particulières du milieu



**Vue globale de l'arbre**  
(Source : M. Bourbon Cesar \_ aout 2012)

## Résumé des sites

Ces arbres sont globalement anciens et leur état phytosanitaire est à surveiller.

Les végétaux identifiés ne sont pas réellement mis en valeur dans l'espace où ils se trouvent.

Un grand nombre d'arbres sont affaiblis par de l'oïdium et des champignons. En plus de diminuer la remarquabilité des arbres, ces agents pathogènes les rends vulnérables et donc susceptibles de mourir plus tôt qu'ils ne devraient.

On constate globalement une espèce dominante : le platane, cette espèce représente près de 40 % des arbres parisiens. Le platane fait parti depuis longtemps de notre patrimoine arboré.

## Préconisations paysagères et phytosanitaires

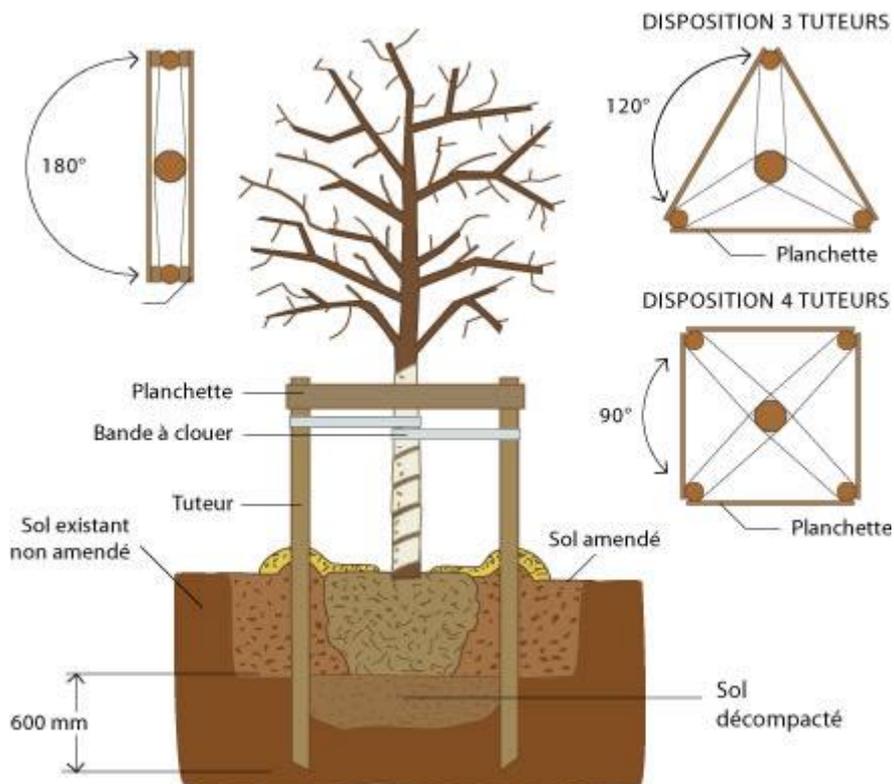
### Phytosanitaires :

Certains arbres nécessitent un suivi régulier en raison de leur état sanitaire. La principale maladie cryptogamique constatée est l'oïdium, plusieurs traitements sont disponibles afin de la traiter. Mais avant tout, des soins curatifs peuvent être mis en place :

- Aérer les plantations (au moment de la plantation ou réaliser des tailles) afin d'éviter que l'humidité ne stagne, l'oïdium se propage lorsque les plantes sont trop serrées entre elles
- Supprimer les parties touchées
- Brûler les feuilles et les parties infestées de la plante.
- Eviter les arrosages excessifs.
- Pulvériser éventuellement un fongicide (traitement au soufre, bouillie bordelaise ou solution à base d'eau et de bicarbonate de soude).

Nos arbres sont fragilisés et sont vulnérables à tous type de maladies. Il serait judicieux d'améliorer les conditions de vie des arbres anciens et à terme d'établir des nouvelles plantations dans de meilleures conditions.

### Schéma de plantation d'arbre dans les règles de l'art :



Des actions sont à étudier afin de limiter les sources de stress :

- Fertiliser, par un apport d'engrais sous forme de granulat au pied des arbres ;
- Réaliser des tailles douces, à la bonne période ;
- Désinfecter le matériel de taille après chaque arbre, pour éviter la propagation des maladies cryptogamiques, notamment le chancre coloré qui très dangereux (espérance de vie d'un arbre après infection : 1 ou 2 ans !)
- Planter les espèces adaptées au lieu et aux usages ;
- Eviter de planter en bordure de chaussée, près d'une surface dallée ou pavée, car cela devient dangereux lorsque les racines déforment les revêtements ;
- Un plan de gestion pluriannuel pour chaque arbre pourrait être élaboré.

Planter des arbres dans un milieu fortement contraint c'est l'exposer à un risque de dépérissement prématuré. Respecter ces actions est le meilleur moyen d'avoir des arbres exceptionnels.

Pour la protection des végétaux de ce parc il serait judicieux d'instaurer un règlement pour les parcs urbains et de l'appliquer. En effet, on constate lors de la foire annuelle sur la ville de nombreux actes qui sont des sources de stress pour les arbres.

Les préconisations phytosanitaires sont indissociables des préconisations paysagères.

### **Paysagères :**

Globalement les arbres identifiés, ne sont pas mis en valeur sur le site sur lequel ils se trouvent. Différents cas de figure se présentent :

- Arbres dénaturés ou non valorisés: tailles trop sévères, trop tardive ou absence de taille d'entretien ou de forme ;
- Obstacles visuel cachant l'arbre (exemple : platane derrière le commissariat de police) ;
- Sujet enserré dans un peuplement de qualité médiocre ;
- Sujet trop près d'infrastructure ou champ visuel ;
- Sujet dans un parc dont l'aménagement paysagé n'est pas valorisant.

L'aménagement d'un parc est un art permettant de guider entre autre le regard vers des éléments que l'on souhaite valoriser et d'autre dissimuler.

Pour un individu lambda la vision est l'un des premiers sens sollicités lors d'une promenade dans un parc. Lorsque celle-ci est arrêtée, altérée ou que des éléments sont hors champ cela procure une impression négative.

Ces arbres devront être signalés et mis en valeur dans l'espace. Pour exemple, le platane du domaine de Chamarande, est un sujet remarquable, isolé au milieu de la pelouse du parc. Visible de loin, il est mis en valeur dans l'espace et protégé par des barrières, c'est un élément majeur du parc.

Chaque arbre a une spécificité en fonction de l'espèce et du site sur lequel il se trouve. La valorisation des arbres consiste à proposer des préconisations de gestion du sujet garantissant son bon état mécanique, comme les tailles radicales.

Mais une réflexion plus approfondie doit être menée après l'inscription de ces arbres pour harmoniser le site sur lequel il se trouve.

La valorisation paysagère consiste en deux étapes :

- Valorisation de l'arbre dans l'espace (soins apportés, tailles de forme, protection autour de l'arbre, signalisation du sujet...)
- Valorisation de l'espace où se trouve l'arbre.

Ces deux étapes sont indissociables dans le cadre d'une valorisation des arbres remarquables, sachant que la deuxième étape doit faire l'objet d'une réflexion site par site, basée sur une démarche de réaménagement paysager autour de ces arbres, en prenant le soin de définir une ambiance un style et une forme paysagère.

## Conclusion

Cette initiative sur la ville est un essai de protection des arbres remarquables. Il serait intéressant d'avoir un bilan de cette démarche tant au niveau des recommandations associées par type de remarquabilité et que sur l'application de la protection des arbres au quotidien.

Cet inventaire réalisé uniquement dans les parcs est non exhaustif et sera actualisé afin de l'enrichir au fur et à mesure.